

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 avril 2010 A 18 h 00

Commune de BEAUMES-de-VENISE

Présents : Christian GONNET, Jérôme BOULETIN, Christiane AMIEL, Alain XAVIER, Jean-Noël POTTAM, Roger BEZERT, Sylvette AUTOMNE, Jean-Louis PAULEAU, Sabine SOL, Christophe CHABRAN, Corinne BERNARD, Susanne VAUTE, Georges PEYRONNET, Bruno ALLEMAND.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean FARAUD donnant pouvoir à Sabine SOL, Valérie FOUQUET donnant pouvoir à Christophe CHABRAN.

Absents excusés : Francis ELOI, Denis VIAL.

Secrétaire de séance : Bruno ALLEMAND.

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant au Conseil Municipal que certains points qui n'étaient pas inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal ont été rajoutés :

- *Virement du Budget Camping 2010 sur le Budget Principal 2010,*
- *Fonds de concours versé par la CoVe pour l'année 2010,*
- *Convention d'objectifs portant sur les échanges documentaires entre bibliothèques avec la CoVe,*
- *Mise en place de la Participation Voie et Réseaux – Quartier de la Gière,*
- *Déménagement et transfert du siège du Syndicat intercommunal du bassin sud-ouest du Mont Ventoux à Sarrians.*

D'autres points inscrits à l'ordre du jour ont été retirés :

- *Création d'emplois saisonniers à la piscine municipale,*
- *Convention avec le garage Mercier – Enlèvement d'épaves.*

1. Approbation du compte administratif 2009 – Commune, Camping, CCAS

Sous la présidence de Monsieur Jérôme BOULETIN, Premier Adjoint, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de la Commune, du Camping et du CCAS 2009 qui s'établissent ainsi :

Commune

Fonctionnement

Dépenses	2 329 729,13 €
Recettes	2 553 954,91 €
Résultat de clôture (excédent)	224 225,78 €

Investissement

Dépenses	1 252 171,31 €
Recettes	1 469 015,38 €
Résultat de clôture (excédent)	216 844,07 €

Restes à réaliser dépenses	889 261,00 €
Restes à réaliser recettes	407 472,00 €

Camping

Fonctionnement

Dépenses	97 098,27 €
Recettes	88 490,35 €
Déficit de clôture	8 607,92 €

Investissement

Dépenses	5 973,00 €
Recettes	2 730,65 €
Déficit de clôture	3 242,65 €

Restes à réaliser dépenses	31 311,00 €
Restes à réaliser recettes	0 €

CCAS

Fonctionnement

Dépenses	12 607,05 €
Recettes	12 590,00 €

Déficit de clôture 17,05 €

Hors de la présence de Monsieur Christian GONNET, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets de la Commune, du Camping et du CCAS 2009.

2. Compte Administratif 2009 – Affectation des résultats – Commune, Camping, CCAS

Commune

Le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent d'exploitation : 224 225,78 €
- Excédent d'investissement : 95 432,53 €

Monsieur le maire propose d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

- Excédent de fonctionnement (1068) = 224 225,78 €
- Excédent d'investissement (001) = 95 432,53 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Camping

Le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent d'exploitation : 40 801,11 €
- Déficit d'investissement : - 5 973,00 €

Monsieur le maire propose d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

- Apurement du déficit d'investissement = 5 973,00 €
- Résultat à reporter en exploitation = 34 828,11 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CCAS

Le compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

- Excédent d'exploitation : 2 486,27 €

Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

- Résultat à reporter en exploitation : 2 486,27 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. Vote des taux d'imposition 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2010, et propose d'appliquer une augmentation de 2% :

- Taxe d'habitation : 12,91%
- Foncier bâti : 24,32%
- Foncier non bâti : 72,50%

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des services fiscaux, le produit fiscal attendu serait de 1 160 172 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. Vote du budget 2010

COMMUNE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	2 306 185,11	2 306 185,11
Investissement	3 039 866,42	3 039 866,42

CAMPING

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	122 828,11	122 828,11
Investissement	37 284,00	37 284,00

CCAS

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	15 186,27	15 186,27

5. Virement du Budget Camping 2010 sur le Budget Principal 2010.

Monsieur le Maire propose de réaliser un virement de 8 417,11 € du Budget Camping 2010 section fonctionnement article 6522 vers le budget principal 2010 section fonctionnement article 7551.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Relèvement du taux de la Taxe Locale d'Équipement

Devant l'augmentation du coût de la construction des équipements collectifs rendus nécessaires par le nombre croissant de nouvelles habitations sur la commune, et vu l'article n° 1585 du code général des impôts,

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de relever le taux de la Taxe Locale d'Équipement actuellement à 4% et de la passer à 5%.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Subventions de fonctionnement 2010 versées aux associations de la commune

Monsieur le Maire énonce les associations de la commune ayant présenté le bilan de leurs activités au cours de l'année 2009 ainsi que leurs projets pour l'année 2010.

Académie de Beaumes	1 000
ADSEP 84	77
Ainés Ruraux	300
Amicale Anciens Combattants	500
Amicale Donneurs de Sang	763
Union des Sapeurs Pompiers de Vaucluse	61
ARC	153
Avenir Cycliste balméen	5 400
Avenir Cycliste balméen / team	5 600
Club de l'Amitié	2 500
Club de Tarot	500

Club de Tennis	2 000
Combes et Crêtes	200
Comité des Fêtes	40 000
Coopérative Scolaire Ecole Primaire	3 500
Coopérative Scolaire Primaire / sortie scolaire	400
Foyer Rural Laïque	3 000
Foyer Rural Laïque / CLSH	50 000
Fondation de France Sida	77
France Adot 84	153
Horizon vertical	300
Kiwanis Club Femmes	305
La Boule balméenne	2 500
La Foulée balméenne	750
La Tirelire (maternelle)	1 500
La Tirelire (maternelle) / classe découverte	400
Le Trac	2 500
Loisirs et Plein Air (école privée)	750
Lou Pescadou balméen	1 115
Musique en Venaissin	1 500
Office communautaire des Sports	300
Office de Tourisme	60 000
ASA Salette et cours d'eau	600
St Hubert (chasse)	1 200
Etoile Aubune	6 000
Etoile Aubune section féminine	2 000
Sport Communication	5 475
UDAPEI	77
USEP Ecole primaire	300
USEP Ecole maternelle	100
Balmes Country (achat chaine HI-FI)	350
Ass.commerçants et artisans des Dentelles	900
AFACCC 84 (fête du chien 2 000 € en 2007)	2 000
Don séisme Haïti	500
TOTAL SUBVENTIONS	207 606 €

Ces subventions ne seront versées qu'aux associations qui ont rendu leur bilan d'activités 2009.

Monsieur le Maire fait part également que le budget des subventions devenant chaque année de plus en plus lourd, les subventions versées devront permettre aux associations de couvrir leurs dépenses annuelles sans que la commune n'intervienne plus financièrement durant l'année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8. Participation de la commune à l'école Saint Sébastien – année 2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat d'association de l'école privée mixte avec l'Etat, en date du 03 août 1993, et l'avenant à ce contrat en date du 10 janvier 1996, autorisant l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 615 € par élève pour l'année 2009.

Monsieur la Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à l'école Saint Sébastien à 25 215 € (41 élèves x 615 €).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9. Convention de partenariat Commune – Comité des fêtes – année 2010

Conformément à l'application du seuil de 23 000€ en matière de subvention et au décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, il convient de prendre une convention de partenariat avec le Comité des fêtes.

Par cette convention, le Comité des Fêtes s'engage à réaliser les objectifs d'élaboration, d'organisation, de promotion et de participation aux festivités de la commune.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Christophe CHABRAN en sa qualité de président du Comité des fêtes ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat avec le comité des fêtes, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée de 1 an et précise que la subvention de 40 000 € est prévue au budget communal 2010.

10. Convention de partenariat Commune - office de tourisme intercommunal de Beaumes-de-Venise – année 2009

Conformément à l'application du seuil de 23 000 € en matière de subvention et au décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, il convient de prendre une convention de partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme.

Par cette convention, l'Office Intercommunal de Tourisme s'engage à réaliser les objectifs d'élaboration, d'organisation, promotion du tourisme sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat avec l'office de tourisme intercommunal, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'une durée de 1 an et précise que la subvention de 60 000 € est prévue au budget communal 2010.

11. Indemnité représentative de logement aux instituteurs due pour 2009

En application du principe posé par les lois des 30 octobre 1886 et 19 juillet 1887, les communes sont tenues de fournir un logement aux instituteurs. A défaut, ces derniers bénéficient d'une indemnité représentative de logement (I.R.L.).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le préfet envisage de fixer pour 2009 le montant de l'IRL de base à 2 273,72 €.

Cette indemnité de logement de base est prise en charge par l'Etat.

Les instituteurs bénéficiant de la majoration de 25% percevraient, au titre de 2009, une indemnité représentative de logement de 2 842,15 €.

Il en résulterait une contribution communale annuelle par instituteur ayant droit à cette majoration, de 63,15€ (contre 62,51 pour 2008).

Monsieur le Maire informe que cette participation sera prévue au budget 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12. Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réussite de Madame Sandrine LESENNE à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe.

La commission administrative paritaire du Centre de gestion de Vaucluse réunie dans sa séance du 17 mars 2010 a émis un avis favorable à la Nomination de Madame Sandrine LESENNE au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, échelon 8.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet 35 heures par semaine et en supprimant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2010.

Monsieur le Maire fait part que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13. Création d'emplois de personnel saisonnier au Camping municipal – Saison 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'emplois contractuels pour les besoins saisonniers du Camping Municipal conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (31h30 hebdomadaire) sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, Indice Brut 297, Indice Majoré 292, au prorata du nombre d'heures effectuées avec effet du 1^{er} octobre au 31 octobre 2010 inclus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14. Retrait de la communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvéze du Syndicat Rhône-Ventoux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 5 novembre 2009, la communauté de communes des Pays de Rhône Ouvéze a demandé son retrait du Syndicat Rhône-Ventoux pour le service assainissement non-collectif.

Le Comité syndical dans sa séance du 4 février 2010 a accepté ce retrait.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour présenter cette question au Conseil Municipal afin qu'il se prononce.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15. Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse – Convention financière année 2010 – Annule et remplace la délibération n° 07-01-2010 du 18 janvier 2010.

Monsieur le Maire rappelle la convention triennale de partenariat approuvée lors du Conseil Municipal le 18 janvier 2010 entre la commune de Beaufort-de-Venise et Association pour le Développement Touristique du Haut Vaucluse qui précisait qu'un appel à cotisation annuel serait émis par l'ADTHV.

La convention financière pour l'année 2010 a pour objet de préciser le montant des contributions de chaque partenaire et le montant de la subvention :

- le montant des contributions des partenaires qui s'élève à 0.35€ par habitant (2 185), soit la somme de 764.75 €

Cette convention financière convention est complémentaire de la convention d'objectif 2010-2012 et est conclue pour l'année 2010.

Il est précisé qu'en cas de nouvelles missions et d'augmentation de l'activité, le montant de la participation de la collectivité pourra être ajusté en fin d'année.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16. Convention d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du territoire A.T.E.S.A.T

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des critères d'éligibilité définis par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 et le décret n° 2002 du 27 septembre 2002, la commune de Beaumes-de-Venise a été déclarée éligible à l'ATESAT par l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2009.

La convention ATESAT permet qu'une mission d'assistance des services de la direction départementale du territoire soit assurée. Ces missions sont exercées par les services de l'état sur sollicitation du représentant de la collectivité pour un montant total de 1 710.21 € TTC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17. Renouvellement du bail de la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 23 octobre 1974, la commune de Beaumes-de-Venise a donné en bail à l'Etat un ensemble immobilier pour la gendarmerie et ce pour une durée de 18 ans. Ce bail a été renouvelé pour une période de 9 années le 28 août 1991, puis de nouveau le 13 juin 2001.

Le bail du 13 juin 2001 étant arrivé à échéance le 31 décembre 2008, il y a lieu de le renouveler. Ce nouveau bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2017.

La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 38 690,00 €, qui sera payable semestriellement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18. Demande de subvention au titre du fond de calamité publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux intempéries des 14 et 15 décembre 2008 la commune avait fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle par la délibération n° 147-12-2008 du 17 décembre 2008.

Un recensement des dégâts occasionnés a été réalisé par la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture estimant les travaux à 101 888 € HT, soit 121 858.05 € TTC.

Un arrêté préfectoral en date du 5 avril 2009 a autorisé la commune à exécuter les travaux d'urgence relatifs à la réparation de la voie communale Notre Dame d'Aubune endommagée à la suite des intempéries des 14 et 15 décembre 2008 avant le dépôt complet de demande de subvention.

Par courrier en date du 27 janvier 2010, la préfecture a fait part à la commune de l'octroi d'une subvention au titre du fonds calamités publiques d'un montant de 45 849,60 €.

Le Conseil Municipal d'adopter à l'unanimité le montant des travaux retenus par la Mission et le montant de la subvention allouée par la préfecture de Vaucluse.

19. Convention de mise à disposition partielle du service voirie, bâtiments et travaux neufs avec la CoVe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la délibération n° 149-09 du Conseil de Communauté du 14 décembre 2009 de la CoVe approuvant la Convention type de mise à disposition partielle du service Voirie, bâtiment et travaux neufs.

La convention a pour objet la mise à disposition partielle du service voirie, bâtiment, travaux neufs de la CoVe auprès de la commune pour la réalisation de travaux parmi lesquels l'entretien, la réfection ou la création de voiries, la maintenance et la modification du réseau d'éclairage public, le curage des fossés, le débroussaillage, l'entretien des bâtiments relevant de la compétence de la commune.

Cette convention est établie pour une période commençant à la date de la signature par les deux parties et s'achevant au 31 décembre 2014.

La mobilisation des moyens humains et matériels du service mis à disposition pour l'exécution de la présente convention devant être planifiée et organisée, les parties conviennent de fixer un volume de travaux correspondant à un montant de 13 192 € par année budgétaire incluse dans la période d'exécution de la convention.

Toute demande de travaux supplémentaire adressée par la commune au service voirie, bâtiments et travaux neufs de la CoVe fera l'objet d'une acceptation bilatérale formalisée par un document signé des deux parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

20. Fonds de concours versé par la CoVe pour l'année 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CoVe a modifié cette année son système de reversement financier aux communes. Cette modification porte sur deux volets :

1- La suppression de l'ancienne Dotation Voirie qui est remplacée par un nouveau système comprenant :

- D'une part la passation entre notre commune et la CoVe d'une convention de mise à disposition du service voirie de la CoVe, avec remboursement des frais à la CoVe,
- D'autre part l'attribution d'un fonds de concours versé par la CoVe à la Commune, équivalent au montant de l'ancienne dotation voirie.

2- Les montants précédemment versés par la CoVe à la Commune sur l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire seront désormais versés sous forme de Fonds de Concours.

Ainsi au titre de l'année 2010, l'enveloppe totale allouée par le CoVe à notre commune sous forme de fonds de concours s'élève à :

- Fonds de concours (ex dotation voirie) : 13 192,00 €
- Fonds de concours (ex dotation de solidarité communautaire) : 53 931,00 €
- Total fonds de concours 2010 : 67 123,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement par la CoVe à la Commune de Beaumes-de-Venise d'un Fonds de Concours d'un montant total de 67 123,00 € pour l'année 2010.

21. Convention d'objectifs portant sur les échanges documentaires entre bibliothèques avec la CoVe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CoVe, conformément à ses missions de mise en réseau des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants, souhaite développer un partenaire actif entre les bibliothèques municipales et associatives du territoire afin d'accroître l'accès de tous à l'information, à la documentation et aux biens culturels.

La CoVe propose une convention qui a pour objet l'établissement d'une coopération d'échanges de documents entre les différentes bibliothèques du territoire. L'objectif est de renforcer l'offre proposée aux lecteurs et son renouvellement.

Deux axes de coopération sont prévus :

- Echanges de rotation,
- Prêts thématiques.

Cette Convention qui est conclue pour une période de trois ans, renouvelable constitue une expérimentation pour la circulation des livres sur le territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

22. Mise en place de la Participation Voie et Réseaux – Quartier de la Gière

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2007 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Beaumes-de-Venise,

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le quartier de la Gière implique la réalisation d'aménagements sur la VC n° 19 de la Gière afin de permettre l'extension de l'urbanisation par l'élargissement de la voie pour assurer la sécurité des usagers et la desserte par les services de secours et d'incendie, par le renforcement du réseau d'électricité, la création du génie civil du réseau de communication et la création du réseau d'éclairage public,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager des travaux de voirie pour un coût total estimé à 397 686,31 € qui seront mis à la charge des propriétaires fonciers par le biais d'une participation due par mètre carré de terrain desservi dont le montant est fixée à 6, 63 € H.T. le m2.

23. Déménagement et transfert du siège du Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux à Sarrians

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 118 juin 2009 la Syndicat Intercommunal du Bassin Sud-ouest du Mont Ventoux avait fait part de son déménagement et du transfert du siège social du Syndicat à Sarrians.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour présenter cette question au Conseil Municipal afin qu'il se prononce.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Général

Le Conseil Municipal est informé que le Conseil Général :

- ▶ au cours de sa Commission Permanente du 29 janvier 2010 a décidé d'accorder :
 - A la Bibliothèque de Beaumes-de-Venise dans le cadre de l'aide à l'acquisition de mobilier aux bibliothèques de communes de moins de 10 000 habitants une subvention de 5 100€ pour l'acquisition de mobilier,
 - Au TRAC dans le cadre de l'aide aux projets culturels une subvention de 12 500€ de soutien aux lieux permanents et une subvention de 15 000 € de soutien aux pôles départementaux se développement culturel,
 - A l'association ACB VTT dans le cadre des attributions de subventions aux clubs de haut niveau du département de Vaucluse, une aide de 4 200 € pour le DN2 VTT.
- ▶ au cours de sa séance publique du 19 février 2010 a décidé d'accorder :
 - A la boulangerie BOUDOU dans le cadre des aides au développement et à la modernisation des entreprises artisanales ou commerciales une aide de 8 850 € pour l'investissement d'un nouveau four électrique,
- ▶ au cours de sa séance publique du 29 janvier 2010 a décidé d'accorder :
 - A l'association ACB dans le cadre des aides aux associations sportives une subvention de 1000€ pour l'organisation de la 2^{ème} étape du tour de Vaucluse VTT le 4 avril 2010.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 20 h 30.

